Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260312-20260312_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVOU-TRÉGUIGNEC

SÉANCE DU JEUDI 12 MARS 2026 À 18H30

Nombre de Conseillers en exercice :	14
Date de convocation :	11/02/2026
Nombre de Conseillers présents :	12
Date d'affichage :	13/02/2026
Nombre de pouvoirs :	01
Nombre d'absents :	01

L'an deux mil vingt-six, le douze mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉVOU-TRÉGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre ADAM, Maire.

Présents : M. ADAM Pierre, Maire – M. BODSON Jean - M. DERRIEN Dominique- Mme SAUVEE Julie - Mme TROADEC Janine - (Adjoints) - Mme ALLES Florence – Mme DAVID Marie-Josée - M. LAILLON Jean-Claude - M. LAMARRE Michaël - M. LE FLANCHEC Yves - M. MERCIER Xavier - M. -STEUNOU Philippe (Conseillers Municipaux).
Absent-Excusé : M. ROUZAUT Fabian
Procuration : Mme LE GOFF Gwénaëlle donne procuration à Mme TROADEC Janine
Secrétaire de séance : M. DERRIEN Dominique

DÉLIBÉRATION n° 2026.03.12* 09

Objet : Finances : Fonds d'aide aux jeunes 2026 du Conseil Départemental des Côtes d'Armor

Julie Sauvée indique que Monsieur Le maire a reçu un courrier en date du 26 janvier 2026 de la Vice-Présidente du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, Madame Christine Orain-Grovalet, déléguée à l'insertion, à l'action sociale, à l'économie sociale et solidaire et à l'égalité femmes-hommes, relatif au Fonds d'Aide aux Jeunes piloté par le Département.
Ce courrier a pour but d'inviter l'ensemble des collectivités à abonder ce fonds.

Celui-ci a pour objectif de faciliter la **démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans** ayant des ressources faibles, voir nulles, et ainsi de les **responsabiliser et les aider à acquérir une autonomie sociale et professionnelle.** Les aides sont attribuées après examen par la **commission d'attribution de la mission locale Avenir Jeunes Ouest Côtes d'Armor.**

En 2025, il a été mobilisé **430 000 €** dont 39 000 € de la Région et **83 583 € de contributions des collectivités locales.**

Le **montant** de la participation de la commune est **libre**, le Conseil Département des Côtes d'Armor propose un montant **de 0,35 € à 0,40 € par habitant**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'octroyer **579 €** au Fonds d'Aide aux Jeunes piloté par le Département des Côtes d'Armor soit 0,35 € par habitant pour l'année 2026.

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSOUS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
Le 17/03/2026

Le Maire,
Pierre ADAM

Le secrétaire,
Dominique DERRIEN

MAIRIE DE TREVOU-TREGUIGNEC (Côtes d'Armor)